

DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-20

OBJET: opération de restructuration du système de production du SETA pour la substitution des captages de Campagne d'Armagnac et de Le Houga

Nombre de membres en exercice : **8**
 Nombre de membres présents lors de la délibération : **8**
 Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
 Date de convocation : **18/09//2018**
 Date d'affichage : **18/09//2018**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **8**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : -

Dans le cadre de l'opération de restructuration du système de production du SETA pour la substitution des captages de Campagne d'Armagnac et de Le Houga, et après s'être fait présenter les rapports d'analyse des offres reçues suite aux différentes consultations pour la réalisation des travaux correspondants, le Bureau Syndical :

- décide d'attribuer les marchés aux candidats suivants :

Objet du marché	Candidat retenu	Montant HT de l'offre retenue (avec options)
Réseaux		
réalisation des travaux de canalisations (Marché à bons de commandes)	SEE BAYOL / SNAA ACCHINI	3 091 704.93 €
Station de la Fontaine Sainte		
Lot n°1 - Génie Civil, Maçonnerie, et Raccordements extérieurs	SAS TOUJA	271 740.00 €
Lot n°2 - Pompage, Électricité, Automatisme, et Télégestion	HES SARL	412 537.73 €
Lot n°3 : Groupe Électrogène	MGE	41 367.00 €

- valide le montant global de l'opération ainsi établi :

Objet de la dépense	Montant HT
Travaux de canalisations	3 091 704.93 €
Travaux sur la station de la Fontaine Sainte à Estang	725 644.73 €
Maîtrise d'œuvre	131 000.00 €
Autres prestations annexes (Permis de construire, Étude géotechnique,...)	65 000.00 €
TOTAL	4 013 349.66 €

- demande le subventionnement du montant global de cette opération à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers ;
- demande à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée à leurs décisions concernant l'attribution de subventions ;
- autorise Madame la Présidente à réaliser toutes les démarches et à signer tout document, notamment les marchés de travaux avec les entreprises et les bons de commandes le cas échéant, nécessaires pour la mise en application de cette décision et la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

